

COMMISSION DES ACTIVITES SPORTIVES

Section JEUNES

La Commission se réunit tous les jeudis

De 15 h à 18 h

Tél. Direct : 04.94.08.60.44 – Portable : 06.71.58.42.69

Réunion du Jeudi 9 Janvier 2020

P.V. N° 20

Président : M. Guy BOUCHON

Délégué du C.D. : M. Jean Paul RUIZ

Secrétaire : M. Lucien MANGEMATIN

Présents : Mme Laurence BERNARDINI - MM. Jean Claude ALEXIS – Bernard BIAVA - Hervé EDLER – Jean LAGARRIGUE - Yvan MASSOLO – Albert ROBAA - Blaise SASSO

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Informations

- Traitement du courrier

- Modification d'horaires

- Traitement des feuilles de match

RAPPEL

Règlement de la Commission des activités sportives (ART 5)

Tout match remis ou à rejouer devra se dérouler à la première date disponible au calendrier établi au début de saison y compris en cas d'urgence, jours de fête ou vacances scolaire (sauf Noël et jour de l'an).

La Commission pourra accepter une autre date convenable avec les calendriers si accord écrit des deux Clubs.

INFORMATION U 14

CHANGEMENT DE CLUB EN U14

Un joueur U14 peut changer de club en cours de saison sans être soumis à l'article 31/2 des Règlements sportifs du District du VAR seulement pour cette saison 2019/2020 et uniquement en championnat.

En effet, les deux phases des compétitions U14 sont considérées comme des championnats différents.

INFORMATION

GARDIA CLUB nous informe de ne pas d'engager d'équipe 2 en catégorie U 14 pour la 2^{ème} phase.

MODIFICATIONS D'HORAIRE

LES ARCS demande le report du match Critérium D1 contre ST MAXIMIN du 05/01/2020 au 19/02/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 19/02/2020.

ASPI GIENS demande le report du match Critérium D2 contre ST MANDRIER du 05/01/2020 au 25/01/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 25/01/2020.

SIX FOURS LE BRUSC FC demande le report du match U 18 D 1 contre ST CYR du 12/01/2020 pour cause d'indisponibilité de terrain.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 26/01/2020.

PAYS DE FAYENCE demande le report du match U 17 D 2 Poule B contre RIANNS du 05/01/2020 au 11 01 2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 11/01/2020.

SC COGOLIN demande le report du match U 16 D 2 poule B contre le MUY du 04/01/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 16/02/2020.

LA LONDE-BORMES demande le report du match U 17 D 1 contre FREJUS-ST RAPHAEL du 05/01/2020 au 15/02/2020

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 15/02/2020.

AS STE MAXIME demande le report du match U 15 D 1 contre FC LA SEYNE du 05/01/2020 au 08/01/2020

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 08/01/2020.

ST ZACHARIE demande le report du match U 16 D 2 Poule A contre T. HOPITAL du 12/01/2020

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 01/03/2020.

LE MUY demande le report du match U 16 D 2 Poule BB contre la LONDE du 05/01/2020 au 26/01/2020.

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 26/01/2020.

CALLAS CANTON demande le report du match U 17 D 2 Poule B contre RAMATUELLE du 05/01/2020 au 16/02/2020

Vu accord écrit des deux Clubs, la Commission dit match à jouer le 16/02/2020.

MATCHS EN RETARD

A jouer le 26 janvier 2020

CRITERIUM D2

GIENS – ST MANDRIER du 05 01 2020 (52408.1)

ST ZACHARIE – OLLIOULES du 15 12 2019 (52420.1)

U18 D1

LE PRADET – SPORTING T du 05 01 2020 (53089.1)

SIX FOURS LE BRUSC FC – ST CYR du 12 01 2020 (53104.1)

U17 D1

LA LONDE/BORMES – USAM du 13 10 2019 (51773.1)

RACING FC – GARDIA CLUB du 10 11 2019 (51776.1)

CUERS /PIERREFEU – MARVIVO du 05 01 2020 (51788.1)

FREJUS/STRAPAEEL – LA LONDE /BORMES du 05 01 2020 (51786.1)

U17 D2 poule A

NANS – LA CADIÈRE du 22 09 2019 (52554.1)

LES VALLONS – ST MANDRIER du 08 12 2019 (52583.1)

U17 D2 poule B

TRANS 1 – LES ARCS 1 du 24 11 2019 (52620.1)

ROQUEBRUNE – CALLAS /CANTON du 17 11 2019 (52619.1)

U16 D1

FREJUS/ST RAPHAEL – ST MANDRIER du 24 11 2019 (52101.1)

U16 D2 poule A

ST MAXIMIN – ST ZACHARIE du 24 11 2019 (53144.1)

LE BEAUSSET – PTT HYERES du 05 01 2020 (54142.1)

U16 D2 poule B

TOURVES – LA LONDE /BORMES du 22 09 2019 (55793.1)

VIDAUBAN - LE MUY du 22 09 2019 (57795.1)

U15 D2 poule A

ST MANDRIER – PIVOTTE SERINETTE du 17 01 2019 (51020.1)

USAM – SIX FOURS LE BRUSC FC du 05 01 2020 (51024.1)

U15 D2 poule C

FLAYOSC – RAMATUELLE du 05 01 2020 (51116.1)

U15 D3

BRAS – ESTEREL du 17 11 2019 (53237.1)

DRAGUIGNAN 2 – RC LA BAIE 2 du 29 09 2019 (53214.1)

A jouer le 16 02 2020

Critérium D1

USAM – RACING FC du 13 10 2019 (51546.1)

LA LONDE/BORMES – STE MAXIME du 13 10 2019 (51548.1)

BANDOL - ST CYR du 13 10 2019 (51544.1)

Critérium D2

ST ZACHARIE – PAYS DE FAYENCE du 15 12 2019 (52420.1)

U18 D1

SIX FOURS LE BRUSC FC – LORGUES du 13 10 2019 (53062.1)

LE PRADET 1- FREJUS/ST RAPHAEL du 15 12 2019 (53101.1)

LORGUES – ST CYR du 06 10 2019 (53057.1)

U 17 D1

LA LONDE /BORMES – CARQ/LA CRAU du 29 09 2019 (51761.1)

U17 D2 poule B

CALLAS /CANTON - RAMATUELLE du 05 01 2020 (52624.1)

U16 D1

ST CYR 1 FREJUS/ST RAPHAEL du 15 12 2019 (52114.1)

U16 D2 Poule B

TOURVES – VIDAUBAN 1 du 10 11 2019 (55807.1)

LA LONDE/BORMES – LE MUY du 21 2 2019 (55800.1)

COGOLIN – LE MUY du 05 01 2020 (55815.1)

U15 D1

FREJUS / ST RAPHAEL - RC LA BAIE du 24 11 2019 (51712.1)

U15 D2 poule B

SPORTING TOULON 4 – ELAN CAMPSOIS du 22 09 2019 (51047.1)

U15 D2 poule C

PUGET/ARGENS – FLAYOSC du 08 12 2019 (51119.1)

LES VALLONS – ROCBARON du 05 01 2020 (51070.1)

PAYS DE FAYENCE – ROQUEBRUNE du 15 12 2019 (51124.1)

U15 D3

ESTEREL – DRAGUIGNAN 2 du 06 10 2019 (53222.1)

FLASSANS 1 – RC LA BAIE 2 du 15 12 2019 (53255.1)

A jouer le 19 02 2020

CRITERIUM D1

ST MAXIMIN – LES ARCS du 05 01 2020 (51580.1)

A jouer le 23 02 2020

CRITERIUM D 1

RACING FC – LES ARCS du 10 11 2019 (51518.1)

USAM – STE MAXIME du 29 09 2019 (51532.1)

LE PRADET 1 – LA LONDE/BORMES 1 du 24 11 2019 (51577.1)

A jouer le 01 03 2020

CRITERIUM D 1

STE MAXIME – RACING FC du 08 12 2019 (51587.1)

ST CYR - LES ARCS du 15 12 2019 (51592.1)

U17 D1

LA LONDE /BORMES – FREJUS /ST RAPHAEL du 05 01 2020 (51786.1)

U15 D2 poule A

SANARY – ST MANDRIER du 24 11 2019 (51023.1)

U15 D2 poule C

LES ARCS – ROQUEBRUNE du 24 11 2019 (51115.1)

U15 D3

ESTEREL – FLASSANS du 08 12 2019 (53253.1)

DRAGUIGNAN – BELGENTIER du 13 10 2019 (53226.1)

DOSSIERS TRANSMIS A LA COMMISSION DE DISCIPLINE

WEED-END du 4 et 04.01.2020

CRITERIUM D 1

GARDIA CLUB 1 / T. USAM 1

LA SEYNBE FC 1 / ST MAXIMIN O 1

RACING TOULON 2 / GARDIA CLUB 1

STE MAXIME AS 1 / AS ST CYR 1

LA LONDE-BORMES 1 / LES ARCS 1

CRITERIUM D 2

ST.MANDRIER 1 / ST ZACHARIE ETS 1

ST ZACHARIE ETS 1 / OLLIOULES US 1

PAYS DE FAYENCE FC 1 / BRIGNOLES-BESSILLON 1

U18

SIX FOURS LE BRUSC / SC DRAGUIGNAN

U17 D1

STE MAXIME 1 / CUERS PIERREFEU 1

U17 D2 POULE A

ST MANDRIER 1 /VAL D'ISSOLE 1

SC TOULON 2 / T. MOURILLON 1

NANS 1 / POURRIERES 1

U16 D 1

DRAGUIGNAN / LORGUES

LOGUES / FREJUS

SC TOULON / ST CYR

STE MAXIMIN / CUERS PIERREFEU

U16 D2 POULE A

CARQ-LA CR5AU / T. HOPITAL-PTT TOULON

U16 D2 POULE B

TOURVES / SOLLIES FARLEDE

U15 D2 POULE C

VIDAUBAN / FREJ-ST RAPH 3

U15 D3

LE LUC 1 / SC DRAGUIGNAN 2

U14 D2 POULE A

USAM / BRIGNOLES

U14 D2 POULE B

CARQ-CRAU 3 / PUGET ARGENS

DOSSIERS TRANSMIS A LA C. des STATUTS ET REGLEMENTS

U17 D2 POULE B

PAYS DE FAYEDNCE 1 / RIANES 2 du 05.01.2020

U16 D1

ST. MANDRIER / DRAGUIGNAN du 08.12.19

DRAGUIGNAN / LORGUES du 08.12.19

U15 D1

FREJUS-ST RAPHAEL 2 / RC LA BAIE 1 du 04.01.2020

U15 D3

US DU VAL D'ISSOLE 1 / STE MAXIME du 22.12.2019

BESSE SPORTS 1 / LES ARCS 1 du 22.12.2019

U14 D2 POULE B

EFC FREJUS-ST RAPHAEL 4 / RACING FC TOULON du 22.12.2019

CRITERIUM D1

SC TOULON 3 / STE MAXIME du 04.01.2020

CRITERIUM D2

NANS SC 1 / GARDIA CLUB 2 du 05.01.2020

ST ZACHARIE ETS 1 / OLLIOULES US 1 du 05.01.2020

*Prochaine réunion
Jeudi 16 Janvier 2020*

Le Président : Guy BOUCHON
Le Délégué du C.D. : Jean Paul RUIZ
Le Secrétaire : Lucien MANGEMATIN